



**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 05 AVRIL 2022
N° 2022009**

L'an deux mille vingt et deux, le cinq avril à 18h00, le comité syndical du Comité deS AGES du Pays Trithois s'est réuni, Sous la présidence d'Isabelle CHOAIN, Présidente du Comité deS AGES du Pays Trithois au Comité des âges d'Aulnoy lez valenciennes

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Date de la convocation : | 29 mars 2022 |
| Membres en exercice : | 32 |
| Présents : | 21 + 3 pouvoirs |
| UNANIMITÉ | |
| Voix pour | |
| Voix contre | |
| Abstention(s) | |

Objet :2022009 :Prise en charge partielle de la prime de fin d'année du personnel du Comité des âges

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : RENARD Gérard « Aulnoy lez valenciennes », LOUVION Marie renée « Petite Forêt », DEVOS Sylvie « Thiant », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Eric « Quérenaing », TRIFI Patrick pouvoir donné à POTIER Sylvia « Raismes », PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika pouvoir donné à CHOAIN Isabelle « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la présidente PROPOSE de verser une subvention au Budget annexe « CIG » d'un montant de **110 118.43 €** pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2022 du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le comité syndical

Vu l'exposé de Madame la présidente,

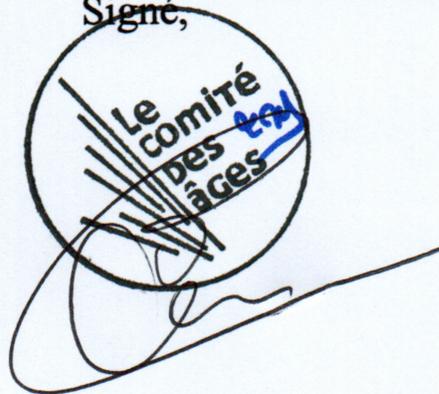
Et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder le versement d'une subvention de **110 118.43€ « cent dix mille cent dix-huit et quarante-trois cts »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2022 de son personnel.

DIT que la dépense est prévue à l'article 65737 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2022 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :



A circular stamp with the text "Le comité des AGES" is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.